

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 2 AVRIL 2025

Le mercredi 2 avril deux mille vingt-cinq le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Jérôme MORGANT ; José GARCIA ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; Sandrine SALANEUVE ; Youri LAROCHE ; Laura MOUNIER ; Mégane ROMAND ; Alexandre MARZUCCHI ; Isabelle DESCHAMPS ; Eric MOUNIER ; Sylvie DIANI ; Stéphane BOULAHBAS ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Magalie VEYRIER ; Cécile MICHEL ;

Membres absents : Sophie CETIN ; Kati SZAKALY ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET ;

Pouvoirs : Sophie CETIN à Carmen SENTA-LOYS ; Kati SZAKALY à Marie-Thérèse DARIER ; Jocelyn GABRY à Yves RACHEDI ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ;

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 23 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 27 Mars 2025

Secrétaire : Isabelle DESCHAMPS

2025-20 – LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET – INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE TOIT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, ses articles L. 2122-1 et suivants ;

Considérant qu'il a été décidé de faire le choix de construire une nouvelle école élémentaire, l'actuel bâtiment n'étant plus adapté ;

Considérant que le bâtiment en cours de construction peut recevoir des équipements de production d'énergie solaire électrique d'origine photovoltaïque, le toit pouvant d'après la maîtrise d'œuvre en charge du projet, supporter ce type d'équipement ;

Considérant que cette surface a été désignée avec l'assistance du Département comme présentant un intérêt certain (contrairement aux autres toits de bâtiments ou autres surfaces publiques) quant à la mise en place d'installations photovoltaïques ;

Considérant que ce projet permet à la Commune de contribuer au développement de la production d'énergie renouvelable sur son patrimoine ;

Considérant que pour la concrétisation de l'opération, il est souhaité le recours à un appel à manifestation d'intérêts ; que cette procédure aboutira à la conclusion d'une convention d'occupation domaniale d'une durée envisagée de 30 ans dans le cadre de laquelle il sera autorisé l'implantation et l'exploitation d'installations photovoltaïques ; que les candidats présenteront leur approche technique, juridique et financière ; qu'en particulier, une attention particulière sera portée aux montages financiers (y compris s'agissant du gain pour la Commune) proposés ; que pour les départager il sera prévu d'analyser les candidatures sur le fondement de critères détaillés dans le document support de l'appel à manifestation d'intérêts ;

Après en avoir délibéré, **avec 21 voix pour et 6 abstentions**, décide,

Article 1^{er} : D'approuver le lancement de l'appel à manifestation d'intérêts en vue de l'installation d'équipements de production d'énergie solaire électrique d'origine photovoltaïque intégrant le développement du projet, l'exploitation et la maintenance des équipements sur le toit de la nouvelle école élémentaire ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble des démarches de publicité et de mise en concurrence attenantes à la procédure d'appel à manifestation d'intérêts, de procéder aux analyses des candidatures sur le fondement de critères préalablement définis, d'arrêter le montage financier le plus favorable aux intérêts de la Commune et de proposer un lauréat au Conseil Municipal ;

Article 3 : De dire que le lauréat proposé par Monsieur le Maire devra faire l'objet d'une approbation par délibération du Conseil Municipal.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 3 avril 2025,

Le Maire,
Philippe MARION



Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :
- Affiché le :

Le secrétaire de séance,
Isabelle DESCHAMPS